



## ANALYSE DU RISQUE ET VÉRIFICATIONS Foudre

# IDENTIFIER LES BESOINS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION CONTRE LA Foudre DES INSTALLATIONS CLASSÉES ET VÉRIFIER CES INSTALLATIONS

- Evaluer le risque foudre et déterminer les besoins de protections et de prévention nécessaires
- S'assurer de la conformité et de l'état des installations de protection foudre

### FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les conséquences d'un impact de foudre sur certaines installations classées peuvent porter atteinte, directement ou indirectement, aux intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement : risques graves sur la sécurité du personnel, la sûreté matériel des installations et l'environnement. **Une analyse du risque foudre (ARF)** doit être réalisée par un organisme compétent selon l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, relatif à la prévention des risques accidentels au sein des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. **Des vérifications visuelles et complètes** doivent être réalisées pour évaluer la conformité et l'état des installations de protection foudre.

### NOTRE OFFRE

Notre approche intègre une analyse approfondie du risque foudre, ainsi que des vérifications visuelles et complètes en alternance pour garantir la conformité et le bon état de vos installations.

Notre offre comprend :

- **Analyse du risque foudre (ARF) :** Cette mission est réalisée à la création de l'ICPE et doit être mise à jour à chaque modification. Elle a pour objet d'évaluer le risque foudre conformément à la norme NF EN 62305-2. Celle-ci permettra de déterminer les besoins de protections et de prévention nécessaires pour les structures étudiées.
- **Première vérification complète foudre :** Cette vérification a pour objet d'informer l'exploitant de la conformité des installations de protection foudre à l'étude technique, afin qu'il prenne toutes dispositions pour remédier aux anomalies constatées. Celle-ci doit être réalisée dans les six mois suivant l'installation des protections, en référence à la notice de vérification et de maintenance et au cahier des charges de l'étude technique foudre.
- **Vérifications visuelle/complète foudre postérieures à la première vérification complète :** Ces vérifications ont pour objet d'informer l'exploitant de l'état des installations de protection foudre, afin qu'il prenne toutes dispositions pour remédier aux anomalies constatées. Celles-ci doivent être réalisées annuellement (par alternance), en référence à la notice de vérification et de maintenance. En cas d'impact foudre sur le site, une vérification visuelle doit être réalisée dans un délai maximum d'un mois.

Les résultats de la mission réalisée donneront lieu à un rapport spécifique.

## NOS ATOUTS

Alpes Contrôles est certifiée Qualifoudre et reconnue compétente pour réaliser ces missions. Notre expertise technique et notre parfaite connaissance de la réglementation nous permettent de vous accompagner au plus près de vos enjeux et de répondre à vos besoins.



## NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement  
sur mesure**



**Qualité des  
prestations**



**Interlocuteur unique**



**Disponibilité &  
réactivité**



**Outils de suivi  
performants**